

N° CP 5<sup>e</sup>/42-07  
Séance du 8 juin 2007

**Elections législatives 2007 : participation du Conseil Général au recensement  
général des votes des circonscriptions du Haut-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article R.107 du Code électoral

VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5è/08 des 14 et 15 décembre 2006  
relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

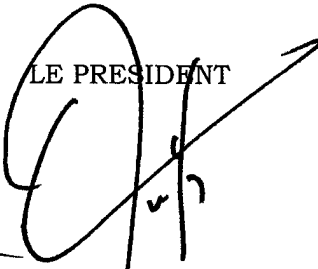
Désigne :

- ❖ Monsieur Guy DAESSLE pour participer à Colmar aux travaux de la Commission  
compétente pour le recensement général des votes des circonscriptions n° 1, 3 et 6
- ❖ Monsieur Christian CHATON pour participer à Colmar aux travaux de la  
Commission compétente pour le recensement général des votes des circonscriptions  
n° 2, 4, 5 et 7

après chaque tour de scrutin des élections législatives des 10 et 17 juin 2007.



LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre